

L'honorable Maître Général des Postes, M. *Campbell*, a présenté à la Chambre copie d'un contrat fait entre le Maître Général des Postes et la compagnie *Richelieu* pour conduire les malles de Sa Majesté, entre les cités de *Montréal* et de *Québec* six fois par semaine, depuis l'ouverture de la navigation en l'année 1873 au taux de quatre mille piastres par année.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été reçues et lues :

De MM. *Savage*, *Lyman* et Cie et autres, de la cité de *Montréal* ; de MM. *J. G. Joseph* et autres, marchands du *Canada* ; et de *John Leslie* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant que le bill pour incorporer la "compagnie des orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée)" ne soit pas passé.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité, des banques du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement a présenté son huitième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le greffier comme suit :

#### CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mai, 1873.

Le comité conjoint des impressions à l'honneur de soumettre son huitième rapport comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Rapport du comité du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passage d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français).

Rapport du comité spécial d'Immigration et de colonisation (2700 exemplaires en anglais, et 700 en français) ;

Cinquième rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1872, (format ordinaire).

Le comité, après avoir examiné la question de nouveau, recommande que le rapport du comité spécial de la Chambre auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette*, soit imprimé, ainsi que la correspondance au sujet du plan de M. *Wm. Kersteman*, pour la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Le tout respectueusement soumis.